

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	16

Date de la convocation
20/06/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Construction de la Gendarmerie – Mandat de travaux entre la commune de Saône et Territoire 25

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylia, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, M. FABREGUES Daniel, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGRUIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MARÉCHAL Cyril, M. MOREL Christian (arrivée à 18h33), M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine (arrivée à 18h37), M. RIGAL Philippe (arrivée à 18h34), Mme SAUVONNET Nadine, Mme SEGARD Violette, M. VUILLEMIN Benoit

Étaient excusés donnant pouvoir :

M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène

Étaient absents :

M. GAULARD Claude, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. NICOLAS Franck, Mme PRAOM Margaux,

M. MARÉCHAL Cyril a été désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2422-5 et suivants relatifs aux mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée ;

VU le projet de convention de mandat entre la commune de Saône et la Société Publique Locale TERRITOIRE 25 ;

Considérant la volonté de la commune de faire réaliser une caserne de gendarmerie comprenant 15 logements, 3 structures d'hébergement et des locaux techniques ;

Considérant la nécessité de recourir à un mandataire afin d'assurer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes juridiques et techniques nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Considérant que la SPL TERRITOIRE 25, dont la commune est actionnaire, a vocation à porter ce type de mission ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 7.930.000 € TTC, et que la rémunération forfaitaire du mandataire s'élève à 285.256,80 € TTC ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention de mandat et d'autoriser le Maire à la signer ;

M. VUILLEMIN Benoit et Mme SEGARD Violette ne participent pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre la commune de Saône et la SPL TERRITOIRE 25, pour la réalisation de la caserne de gendarmerie.
- Le montant prévisionnel de l'opération est fixé à 7.930.000 € TTC. La rémunération forfaitaire du mandataire s'élève à 285.256,80 € TTC, selon les conditions définies dans la convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat avec la SPL TERRITOIRE 25, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune dans les chapitres correspondants.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 25 juin 2025
M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON
TERRITOIRE 25

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État